

**Dans le cadre du mois de l'eau par le
Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) :**

- Analyse de l'eau de votre puits avec le laboratoire H₂ LAB, lequel est accrédité par MELCC. **Samedi, le 15 juin 2019 de 9 h 30 à 13 h 30 à la mairie (773, ch. Sainte-Anne-des-Lacs).** Profitez des prix réduits et de l'offre de transport des échantillons ;

- Soyons vigilants sur l'utilisation de l'eau potable : c'est un puits individuel mais une source d'eau souterraine commune du secteur ayant un temps de recharge sur une échelle géologique. L'eau potable est une ressource précieuse! Même si le printemps a été pluvieux, ce n'est pas une raison de gaspiller cet or bleu. Ne pas arroser votre asphalte, entrée charretière, ni les boisés et pas besoin d'arroser la pelouse. Récupérez l'eau de pluie ! Il existe toutes sortes de façons et de contenants;

- Soyons vigilants sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) terrestres et aquatiques. À ce jour, il n'y a pas d'espèces exotiques envahissantes dans les lacs de Sainte-Anne-des-Lacs et on n'en veut pas. Cela est une responsabilité collective; la prévention est la meilleure option. Assurez-vous que vos embarcations et accessoires nautiques en soient exempts; inspectez, nettoyez et séchez vos accessoires avant de les mettre à l'eau surtout s'ils ont été sur un autre plan d'eau ;

- Petit rappel - Avec la nouvelle saison estivale et toutes les publicités aux boîtes aux lettres et à la télévision, sachez qu'à Sainte-Anne-des-Lacs, comme dans d'autres municipalités, il est interdit d'épandre sur le terrain des produits de fertilisants et de pesticides, même si ce sont des produits dits 100 % naturels. À chacun de faire des choix écoresponsables pour maintenir la santé de notre milieu de vie.

